

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 12 avril 2021, à 20 h 00, en visioconférence, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Guillaume Desnoyers, M. Rhéal Grenier M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

Points pour délibération

1 Assemblée de mars 2021

- 1.1 Adoption du procès-verbal la séance ordinaire du 8 mars 2021, 20 h

2 Assemblée du 12 avril 2021

- 2.1 Liste des comptes à payer
 - 2.1.1 Liste des comptes à payer 2021

Période de questions

3 Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Reconnaissance au CPE
 - 3.1.2 Programme L'Enfant s'éveille...s'émerveille
- 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 Soumissions pour la refonte du site Internet
 - 3.2.2 Dépôt du rapport financier 2020
 - 3.2.3 Réouverture de l'hôtel de ville aux nouvelles heures d'ouverture

4 Sécurité publique

- 4.1 Service des incendies
 - 4.1.1 Rapports d'événements
 - 4.1.2 Rapport de l'An 8 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

5 Transport & bâtiment

- 5.1 Voirie & réseau routier
 - 5.1.1 Projet de réfection du rang « Bas Casimir » - Offre de services professionnels
 - 5.1.2 Offre de services professionnels d'ingénierie– Réfection du rang Saint-Georges
 - 5.1.3 Déplacement d'une borne-fontaine
 - 5.1.4 Scellement des fissures

- 5.1.5 Achat d'un tracteur à gazon
- 5.1.6 Pavage rang Saint-Charles et rue Rachel– Acceptation provisoire
- 5.1.7 Demande de soumissions – Pavage à la tonne

6 Hygiène du milieu

- 6.1 Réservoir, Réseau de distribution d'eau et usine épuration
 - 6.1.1 Plan d'action – Débranchement des gouttières

7 Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - 7.1.1 Projet de règlement numéro 873-21 sur l'épandage pour l'année 2021 :
 - Avis de motion
 - Dépôt du projet de règlement
 - 7.1.2 Adoption du règlement numéro 871-20 amendant le règlement de lotissement numéro 618-05 concernant certaines dispositions sur les fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels
 - 7.1.3 Dérogation mineure – Lot 3 517 897
 - 7.1.4 Offre de services – Plan des aménagements paysagers

8 Loisirs et culture

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - 8.1.1 Embauche d'une coordonnatrice adjointe et une accompagnatrice – Camp de jour 2021
 - 8.1.2 Reconnaissance des bénévoles
 - 8.1.3 Fête nationale
- 8.2 Infrastructures
 - 8.2.1 Changement de la hotte de la Popote roulante
 - 8.2.2 Offre de services professionnels en architecture / Patinoire et bâtiment de services

Période de questions

9 Divers & Affaires nouvelles

RÉSOLUTION 04-068-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS, 20 H

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars à 20 h 00.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-069-21
ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2021

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer pour l'année 2021.

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

- Fournisseurs : 134 455,69 \$
- Déboursés directs : 171 255,39 \$
- Salaires : 39 703,95 \$

Adopté à l'unanimité.

Le conseil n'a reçu aucune question par écrit.

RÉSOLUTION 04-070-21
RECONNAISSANCE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

Considérant que le 16 mars 2020, à la demande de monsieur François Legault, Premier Ministre du Québec, les centres de la petite enfance de la province, et notamment ceux de la Montérégie, ont été mobilisés en « **services d'urgence** » pour soutenir les « travailleurs essentiels » retenus pour les services de santé à la population et le maintien de l'économie nationale;

Considérant que le personnel des CPE s'est mobilisé et s'est rendu disponible, malgré les risques, pour accueillir les enfants et faciliter le maintien des activités essentielles;

En conséquence, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de communiquer au CPE Bambin Club et à son personnel la reconnaissance du conseil pour leur engagement envers notre communauté.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-071-21
PROGRAMME L'ENFANT S'ÉVEILLE...S'ÉMERVEILLE

Considérant la résolution numéro 01-009-21 par laquelle la Municipalité invitait ses citoyens et entreprises lors d'une période de levée de fonds à contribuer au programme « L'Enfant s'éveille...s'émerveille »;

Considérant que le montant amassé est de 375 \$ et que la Municipalité s'engageait à verser le double;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de verser

la somme de 750,00 \$ à l'organisme L'Enfant s'éveille...s'émerveille.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-072-21
SOUSSION POUR LA REFONTE DU SITE INTERNET

Considérant la nécessité de moderniser le site Internet de la municipalité, afin de le rendre plus convivial et qu'il s'ajuste en fonction de l'appareil utilisé par le visiteur;

Considérant les recommandations soumises au conseil de M. Manuel Grosset, responsable des communications, dans son rapport administratif du 2 mars 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par Benoit Pepin et résolu de retenir les services de la compagnie, Blanko, telle l'offre de service reçu, au montant de 21 000 \$, plus taxes, pour la refonte du site Internet de la municipalité

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport financier 2020 de la Municipalité d'Ange-Gardien, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

RÉSOLUTION 04-073-21
RÉOUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE AUX NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de ratifier les orientations et décisions prises par le maire et la direction générale dans le cadre de la pandémie COVID-19, notamment :

- D'autoriser à compter du 13 avril 2021 la réouverture du bureau municipal aux nouvelles heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30;
- De favoriser et prioriser la prestation de services à distance lorsque les moyens de télécommunications le permettent.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 04-074-21

RAPPORT DE L'AN 8 DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant l'adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Rouville (MRC);

Considérant que le directeur du Service des incendies a déposé au conseil le rapport annuel d'activités de la Municipalité d'Ange-Gardien relativement à la 8^e année du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'entériner le rapport annuel d'activités du plan de mise en œuvre de la Municipalité d'Ange-Gardien relativement à la 8^e année du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC et de transmettre ce document à la MRC de Rouville.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-075-21

PROJET DE RÉFECTION DU RANG BAS CASIMIR – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

Dans le cadre du projet de réfection du rang bas Casimir, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accorder un contrat à la compagnie Tetra Tech, selon les offres soumises pour :

- Préparation des documents pour la demande d'aide financière au montant de 7 250 \$, taxes en sus;
- Préparation des plans, devis et gestion de l'appel d'offres au montant de 11 750 \$, taxes en sus;

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-076-21

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DU RANG SAINT-GEORGES

Considérant les soumissions reçues pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réfection du rang Saint-Georges à savoir :

	PRIX AVEC TAXES
--	------------------------

SOLMATECH	34 487,21 \$
LABORATOIRE MONTÉRÉGIE	32 917,34 \$
GROUPE ABS	36 641,04

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accorder le contrat à Laboratoire Montérégie au montant de 32 917,34 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-077-21
DÉPLACEMENT D'UNE BORNE-FONTAINE**

Considérant une demande du ministère des Transports, à l'effet de déplacer une borne-fontaine sur la route 235, durant l'été 2021, afin de permettre l'ajout d'une voie de virage entrent les deux bretelles de l'autoroute 10;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser les travaux nécessaires ainsi que les frais relatifs au déplacement de la borne-fontaine située dans la zone des travaux prévus par le ministère des Transports.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-078-21
MANDAT POUR SCÈLLEMENT DES FISSURES**

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accorder un contrat à Permaroute pour le scellement de fissures sur le territoire de la municipalité à 1,44 \$/ml, pour un montant maximal de 10 000 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-079-21
ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser l'achat d'un tracteur à gazon chez Groupe JLD-Lague au montant de 16 326,45 \$, taxes incluses, telle l'offre soumise en date du 9 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-080-21

PAVAGE RANG SAINT-CHARLES ET RUE RACHEL – ACCEPTATION PROVISOIRE

Suite au décompte progressif numéro 2, reçu de la compagnie Tetra Tech QI inc., en date du 2 avril 2021 et la réception du chèque de l'entrepreneur pour la retenue permanente pour les travaux de pavage du rang Saint-Charles et de la rue Rachel, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de procéder à l'acceptation provisoire des travaux effectués sur lesdits chemins.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-081-21

DEMANDE DE SOUMISSIONS – PAVAGE À LA TONNE

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de demander des soumissions par appels d'offres publiques, pour la correction du pavage dans certains secteurs de la municipalité, en budget contrôlé de 200 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-082-21

PLAN D'ACTION – DÉBRANCHEMENT DES GOUTTIÈRES

Suite au règlement numéro 847-19 concernant le débranchement des gouttières, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de poursuivre le plan d'action proposé par le directeur des Services techniques, monsieur Alexandre Lamarre, dans son rapport du 6 avril dernier.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 873-21 CONCERNANT L'ÉPANDAGE POUR L'ANNÉE 2021

M. Rhéal Grenier donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un projet de règlement numéro 873-21 concernant l'épandage pour l'année 2021.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 873-21 CONCERNANT L'ÉPANDAGE POUR L'ANNÉE 2021

M. Rhéal Grenier dépose le projet de règlement numéro 873-21 concernant l'épandage pour l'année 2021.

RÉSOLUTION 04-083-21

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 871-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 618-05 CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS SUR LES FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le règlement numéro 871-20 amendant le règlement de lotissement numéro 618-05 concernant certaines dispositions sur les fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-084-21
DÉROGATION MINEURE – LOT 3 517 897**

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au comité consultatif d'urbanisme (CCU) par le propriétaire du 400, rang Saint-Georges, sur le lot 3 517 897, qui consiste à rendre conforme la reconstruction d'une maison unifamiliale isolée, suite à un incendie dont le lot ne respecte pas la largeur minimale continue;

Considérant les éléments pris en considération par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à savoir :

- La deuxième demande du requérant du 400, rang Saint-Georges, qui souhaite reconstruire une résidence unifamiliale isolée sur un lot non adjacent à une rue publique;
- Que le comité juge que le demandeur subit un préjudice sérieux, en raison du terrain qui est non-conforme, étant donné qu'il n'est pas adjacent à une rue publique ou privée, tel que mentionné à l'article 7.5.3 du règlement numéro 620-05 sur les permis et certificats;
- Qu'avant l'incendie du 8 mai 2018, l'usage du terrain était de type usage unifamilial isolé depuis 1972;
- Qu'une servitude de passage est actuellement présente afin d'accéder au terrain enclavé du 400, rang Saint-Georges;
- Que les propriétaires voisins ne semblent pas subir de préjudice sérieux, puisque ceux-ci semblent être au courant et éloignés du projet;
- Que le demandeur s'est procuré une autorisation afin d'effectuer une aliénation et un lotissement auprès de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ), qui lui a été autorisée, sous certaines conditions, dont celle de diminuer la superficie d'acquisition d'un lot, ce qui, de surcroît, fait diminuer considérablement la largeur minimale continue;
- Que la résolution numéro 11-240-19, accordant une dérogation mineure faisant modifier la largeur minimale continue devient inutile, en raison de la décision de la

CPTAQ;

Considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU), il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu :

- D'approuver la demande qui consiste à diminuer la largeur minimale continue à 6,97 mètres au lieu de 13,16 mètres, tel que stipulé à la résolution numéro 11-240-19, accordant une dérogation mineure faisant modifier la largeur minimale continue de 50 mètres à l'article 5.3.1, tableau page 5-4 du règlement de lotissement numéro 618-05;

Il est également résolu que la condition suivante soit respectée :

- La résolution s'applique à la condition que l'achat de la parcelle de terrain du voisin soit fusionné avec la parcelle du terrain actuellement enclavé afin que le résultat de l'opération cadastrale forme un seul et unique lot.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 04-085-21 OFFRE DE SERVICES – PLAN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser les dépenses relatives aux plans concepts d'aménagements des projets : Entrée, des Pins, Église, Bassin et Autoroute.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-086-21 EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE ADJOINTE ET UNE ACCOMPAGNATRICE POUR LE CAMP DE JOUR 2021

Considérant le rapport soumis par la directrice du Service des loisirs, madame Jennie Rainville, relativement à l'embauche d'une coordonnatrice et d'une accompagnatrice pour le camp de jour 2021, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu :

- D'entériner l'embauche d'Érika Bachand comme coordonnatrice adjointe et Éloody Garneau comme accompagnatrice pour le camp de jour 2021, aux taux horaires présentés dans le rapport de madame Jennie Rainville, directrice du Service des loisirs, le 29 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-087-21 RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

Dans le cadre de la semaine de l'action bénévole qui se tiendra du 18 au 24 avril 2021, il est proposé

par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser une dépense de 1 300 \$, afin de souligner de diverses façons l'implication des bénévoles.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-088-21
FÊTE NATIONALE**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'autoriser la directrice du Service des loisirs, madame Jennie Rainville, à présenter une demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour la Fête nationale 2021 et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien, les documents relatifs.

Il est également résolu d'accepter la planification des dépenses soumises évaluée à 15 877 \$.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-089-21
CHANGEMENT DE LA HOTTE DE LA POPOTE ROULANTE**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le préposé aux travaux publics, monsieur Stéphane Déragon, à demander des soumissions pour le changement de la hotte de cuisinière de la Popote roulante et de procéder aux travaux dont les coûts seront assumés par la Popote roulante.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-090-21
OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE / PATINOIRE ET
BÂTIMENT DE SERVICES**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'accorder un contrat à Monty & Associés architectes pour les travaux d'architecture dans le cadre du projet de patinoire multisport couverte et le bâtiment de services, selon l'offre soumise au montant de 19 800 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-091-21
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire